



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4047**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean Paul Colin pour une mission au Salvador

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4047**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean Paul Colin pour une mission au Salvador**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre sa délégation, monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin a été invité à se joindre à une délégation française qui se rendra du 6 au 14 avril 2013 au Salvador. L'objectif de cette délégation est de rencontrer et d'échanger avec les élus et les techniciens du Salvador afin de poser les bases d'un programme de coopération pour les années à venir.

Lors de ces rencontres, organisées par l'association Verseau Développement avec l'appui de l'ambassade de France au Salvador et le secrétariat technique de la présidence du Gouvernement du Salvador, monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin présentera aux différents partenaires le modèle de gestion de ressources en eau et assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Le billet d'avion et les frais d'hébergement et de restauration de monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin sont à la charge de l'association Verseau Développement.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Jean Paul Colin pour une mission au Salvador du 6 au 14 avril 2013.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.